

Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly

Hôtel de Ville • BP 2 • 73401 UGINE cedex • Tél. 04 79 37 34 99 • Fax 04 79 37 36 07 contact@contrat-riviere-arly.com

COMITE SYNDICAL

Compte rendu

Séance du 27 octobre 2015, 18h30-19h30
Mairie d'Ugine

Le comité syndical du SMBVA, légalement convoqué le 13 octobre 2015, s'est réuni le mardi 27 octobre 2015 à 18h30, en séance publique à la mairie d'Ugine, salle du Conseil municipal.

CONSEILLERS SYNDICAUX : Nombre de membres en exercice : 21 Quorum : 11 Présents : 14 dont 12 titulaires, 2 suppléants Nombre de délégués représentés : 1			
DELEGUES PRESENTS – DELEGUES TITULAIRES			
Raymond COMBAZ	CC Beaufortain	Philippe GARZON	Co.RAL
Paul MARTIN	CC Beaufortain	Denis HENNEQUIN	CoRAL
Thérèse LANAUD	Le Bouchet Montcharvin	Colette GONTHARET	CoRAL
Edith ALLARD	CC Pays du Mont Blanc	Pierre OUVRIER-BUFFET	Com'Arly
Pierre BESSY	CC Pays du Mont Blanc	Philippe PRUD'HOMME	CC Pays de Faverges
Bruno GUIDON	Serraval	Christian BAILLY	CC Pays de Faverges
DELEGUES PRESENTS – DELEGUES SUPPLEANTS :			
Léon GROSSET-JANIN	CC Beaufortain	Michel PERRIN	CoRAL
DELEGUES REPRESENTES :			
Catherine PERRET – CC Pays du Mont Blanc ayant donné pouvoir à Edith ALLARD			
DELEGUES EXCUSES :			
Annick CRESSENS	CC Beaufortain	Patrick LATOUR	CoRAL
Edouard MEUNIER	CC Beaufortain	Hervé MURAZ DULAURIER	Co.RAL
Emmanuel HUGUET	CC Beaufortain	Patrick PECCHIO	CoRAL
Christophe BOUGAULT-GROSSET	CC Pays du Mont Blanc	Frédéric BURNIER- FRAMBORET	CoRAL
Catherine JULLIEN BRECHES	CC Pays du Mont Blanc	Frédéric REY	Com'Arly
Catherine PERRET	CC Pays du Mont Blanc	Philippe MOLLIER	Com'Arly
DELEGUES ABSENTS : Carole JOGUET – CC Beaufortain			

Récapitulatif– (n°/objet) :

POINTS A L'ORDRE DU JOUR	<u>APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 MAI 2015</u>	<u>3</u>
	<u>COMMUNICATIONS : ARRETES ET DECISIONS PRIS EN VERTU DES DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT</u>	<u>3</u>
	Décision n°2015-10 du 19 mai 2015 – Attribution du marché à procédure adaptée de l'étude C-101 « mesures, analyses et propositions d'adaptation des régimes hydrologiques des cours d'eau à enjeux du bassin du Doron de Beaufort »	3
	Décision n°2015-11 du 27 juillet 2015 – Convention de mise à disposition de données contribuant à améliorer les connaissances sur la compréhension de l'hydrologie du Beaufortain avec EDF Unité de production Alpes	3
	Décision n°2015-12 du 16 juillet 2015 – Levés topographiques dans la cadre de l'adaptation du plan de gestion des matériaux des cours d'eau du bassin versant	3
	Décision n°2015-13 du 16 juillet 2015 – Bilan post crue du 1 ^{er} mai 2015	3
	Décision n°2015-14 du 16 juillet 2015 – Convention de mise à disposition de données dans le cadre des missions « confortement de la berge rive gauche de l'Arly à Megève » et « remise en état provisoire des berges de l'Arly du point du Moulin Neuf à Cassioz et protection des Culées » avec HYDRETTUES	4
	<u>DELIBERATIONS : FINANCES</u>	<u>4</u>
	n°15-13 : Débat d'orientation budgétaire 2016	4
	<u>RESSOURCES HUMAINES</u>	<u>7</u>
	n°15-14 : Renouvellement d'un poste de catégorie B relevant de la filière technique pourvu par voie contractuelle à temps complet	7
	<u>OPERATIONS</u>	<u>8</u>
	n°15-15 : Demande de subvention – poste de technicien de rivière – année 2016	8
n°15-16 : Demande de subvention – poste de chargée de mission – année 2016	9	
<u>INFORMATIONS DIVERSES</u>	<u>10</u>	
>Bilan des opérations menées depuis le dernier comité syndical du 19/05/2014,	10	

La séance est ouverte par Philippe Garzon, président du SMBVA.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 MAI 2015

Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATIONS : Arrêtés et Décisions pris en vertu des délégations données au Président

Décision n°2015-10 du 19 mai 2015 – Attribution du marché à procédure adaptée de l'étude C-101 « mesures, analyses et propositions d'adaptation des régimes hydrologiques des cours d'eau à enjeux du bassin du Doron de Beaufort »

Rapporteur : Raymond Combaz

Le SMBVA signe le marché relatif à la réalisation de l'étude C-101 « mesures, analyses et propositions d'adaptation des régimes hydrologiques des cours d'eau à enjeux du bassin du Doron de Beaufort », pour une durée de 18 mois et un montant de 51 325.50 € HT soit 61 590.60 € TTC avec la société SEPIA CONSEIL (Paris, Bourget du Lac).

Il est rappelé que cette étude est structurée de la façon suivante :

- **Phase 1 : Analyse des impacts des ouvrages hydroélectriques et autres prélèvements sur les cours d'eau à enjeux du bassin du Doron de Beaufort,**
- **Phase 2 : Quantification des ressources - acquisition de données hydrologiques de références.**
Cette phase 2 est réalisée par EDF dans le cadre d'un partenariat avec le SMBVA (convention). Ainsi les données produites par EDF, sont exploitées et mises à disposition de SEPIA, prestataire des phases 1 et 3,
- **Phase 3 : Mesures complémentaires et propositions des mesures de gestion et d'adaptation des régimes hydrologiques en fonction des impacts constatés dans les cours d'eau à enjeux.**

Raymond Combaz ajoute qu'en parallèle à cette étude, la communauté de communes du Beaufortain est sur le point d'engager une étude hydraulique afin d'évaluer l'impact des aménagements hydroélectriques pour des fortes crues sur les zonages des PPRI des communes du bassin du Doron.

Décision n°2015-11 du 27 juillet 2015 – Convention de mise à disposition de données contribuant à améliorer les connaissances sur la compréhension de l'hydrologie du Beaufortain avec EDF Unité de production Alpes

Rapporteur : Raymond Combaz

Dans le cadre de l'étude C-101 « mesures, analyses et propositions d'adaptation des régimes hydrologiques des cours d'eau à enjeux du bassin du Doron de Beaufort », le SMBVA signe, à titre gracieux, une convention de mise à disposition de données avec EDF Unité de production Alpes.

Dans ce cadre, EDF met à disposition du SMBVA, l'analyse des données hydrologiques des cours d'eau du bassin du Doron.

Décision n°2015-12 du 16 juillet 2015 – Levés topographiques dans la cadre de l'adaptation du plan de gestion des matériaux des cours d'eau du bassin versant

Rapporteur : Philippe Garzon

Dans le cadre de l'opération B1-401 « Elaboration d'un plan de gestion des matériaux » et suite à la crue du 1^{er} mai. Le SMBVA attribue la mission de levés topographiques terrestres pour un montant de 3 280 € HT à la société HYDROTOPO (01440 VIRIAT)

Décision n°2015-13 du 16 juillet 2015 – Bilan post crue du 1^{er} mai 2015

Rapporteur : Philippe Garzon

Suite à la crue du 1^{er} mai 2015 et considérant la nécessité de réaliser un bilan post-crue afin d'adapter le contenu du plan de gestion des matériaux en cours de réalisation, le SMBVA attribue la mission de bilan post-crue à la société Eau et Territoires (38100 GRENOBLE) pour un montant de 12 000 € HT.

Décision n°2015-14 du 16 juillet 2015 – Convention de mise à disposition de données dans le cadre des missions « confortement de la berge rive gauche de l'Arly à Megève » et « remise en état provisoire des berges de l'Arly du point du Moulin Neuf à Cassioz et protection des Culées » avec HYDRETTUDES

Rapporteur : Philippe Garzon

Le SMBVA signe la convention de mise à disposition de données avec HYDRETTUDES (74370 ARGONAY) pour la réalisation des missions « confortement de la berge rive gauche de l'Arly à Megève » et « remise en état provisoire des berges de l'Arly du point du Moulin Neuf à Cassioz et protection des Culées ».

DELIBERATIONS : FINANCES

n°15-13 : Débat d'orientation budgétaire 2016

Rapporteur : Philippe Garzon

Le vote du budget primitif 2016 est prévu en décembre prochain. En application de l'article L. 5211-36 du CGCT, un débat d'orientation budgétaire doit être organisé dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget.

Afin de bâtir les orientations budgétaires qui présideront le vote du budget primitif, les techniciens et élus ont recensé les opérations à engager, sur la base de la programmation des opérations inscrites au contrat de rivière 2012-17.

Les actions qui seront mises en œuvre en 2016 sont les suivantes :

>Etudes :

- Plan de gestion des matériaux des cours d'eau du bassin versant – finalisation de la phase 3 (protocoles d'intervention sur 10 sites prioritaires),
- Mesures, analyses des débits du Doron, proposition d'adaptation des débits du Doron (phase 3 : propositions de mesures de gestion et d'adaptation des débits du Doron),
- Animation du programme d'action agricole,
- Mise en place d'autorisation de déversement des effluents industriels dans les réseaux d'assainissement collectif,
- Etude et proposition d'aménagement de prélèvements déportés sur les réseaux d'eau potable,
- Animation territoriale zones humides, année 2016,
- Plan d'action territorial des zones humides du Beaufortain (phase 2 : concertation, phase 3 : plan de gestion des zones humides).

>Actions d'informations et de sensibilisation

- Lettre d'information,
- Cartographie interactive intégrée au site internet faisant le lien avec les opérations, travaux et sites remarquables du bassin versant,
- Cycle d'animation pédagogique : année scolaire en cours 2015/16 et suivante 2016/17,
- Formation des élus, acteurs locaux et agents territoriaux : poursuite des journées de formations réalisées en 2015, 2016 : entretien des boisements de berges, travaux en cours d'eau, ouvrages hydroélectriques.
- Réunion d'informations et visites de terrains des actions du contrat de rivière,
- Postes de chargé de mission, poste de technicien.

Ces opérations constituent la prolongation de la mise en œuvre de la programmation inscrite au contrat de rivière 2012-2017. Certaines opérations engagées en 2015 seront poursuivies, achevées techniquement et financièrement en 2016.

Il est nécessaire de relever le décalage entre les dépenses et la perception des recettes liées au versement des subventions qui induit un glissement entre les exercices budgétaires.

DEPENSES FCT	CA2013	CA2014	BP2015+ DM 2015	Prévisionnel CA2015	DOB2016
011-Charges à caractère général	53 790 €	85 548 €	357 268 €	146 332 €	345 670 €
012-Charges de personnel et assimilés	92 465 €	92 850 €	114 260 €	96 113 €	97 000 €
Total dépenses réelles	146 256 €	178 398 €	471 528 €	242 446 €	442 670 €
042 – Opération ordre de transfert entre section	- €	1 330 €	1 360 €	1 330 €	1 330 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	146 256 €	179 728 €	472 888 €	243 776 €	444 000 €
RECETTES FCT					
Dotations et participations	168 464 €	122 931 €	340 500 €	93 385 €	369 000 €
Participation collectivités		83 186 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €
Atténuation de charges	4 066 €	10 055 €	500 €	1 467 €	- €
Total recettes réelles	172 530 €	216 172 €	416 000 €	169 852 €	444 000 €
002-Resultats fct reporté	-	-	56 888 €	- €	- €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	172 530 €	216 172 €	472 888 €	169 852 €	444 000 €
				Résultat de fct	- 72 593 €
				Résultat de clôture	- 15 705 €

DEPENSES INVESTISSEMENT	CA2013	CA2014	BP2015+ DM 2015	Prévisionnel CA2015	DOB2016
21-Immobilisation corporelles	5 829 €	- €	2 691 €	185 €	2 500 €
Total dépenses réelles	5 829 €	- €	2 691 €	185 €	2 500 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	5 829 €	- €	2 691 €	185 €	2 500 €

RECETTES INVESTISSEMENT					
10-Dotation, fond divers et réserve	- €	- €	- €	902 €	- €
13-Subvention investissement	- €	- €	- €	- €	- €
1068- Excédents de fct capitalisés	- €	5 830 €		- €	- €
Total recettes réelles	- €	5 830 €	- €	902 €	- €
040- Opération ordre transfert entre section	- €	1 330 €	1 360 €	- €	1360
001 Résultat d'investissement reporté			1 331 €	1 330 €	1140
RECETTES INVESTISSEMENT	- €	7 160 €	2 691 €	2 233 €	2 500 €
				Résultat d'invest	2 048 €
				Résultat de clôture	3 378 €

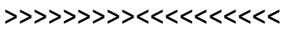
Le déficit de fonctionnement du prévisionnel de clôture du CA2015 s'explique par le décalage entre la finalisation des études et le recouvrement des subventions demandées au solde technique et financier de chaque opération. Le recouvrement du montant des soldes de subventions demandées au début du dernier trimestre 2015 devrait permettre de combler ce déficit.

Sur le volet investissement, les montants prévus concernent du renouvellement de matériel informatique.

Vis-à-vis des recettes, les opérations inscrites au contrat de rivière, restent fortement liées à la participation des partenaires financiers à hauteur de 80% (Agence de l'eau, Conseil Régional). Ces taux d'aides bien qu'inscrits au contrat de rivière, restent soumis à l'évolution des politiques menées par les partenaires financiers.

Pour les opérations prévues sur 2016, le Conseil Régional ne prévoit pas de modification de taux d'aides. Courant 2015 et pour 2016, l'Agence de l'eau a supprimé de son système de bonification, les opérations d'information et de sensibilisation (lettre d'information, animations pédagogiques, ...). Ainsi ces opérations sont à nouveau aidées sans demande de contrepartie. Ainsi les opérations d'informations et de sensibilisation sont pour 2015 et 2016 financées à hauteur de 50% par l'Agence et de 30% pour la Région.

Le taux de participation des collectivités reste stable.



M. le Président ouvre le débat d'orientation budgétaire 2016 :

Des compléments d'information sont demandés vis-à-vis de l'étude des prélèvements déportés sur les réseaux d'eau potable. Il est précisé que cette étude vise à proposer des dispositifs limitant les prélèvements dans les réseaux (hors sécurisation) des volumes non consommés, réduisant ainsi les redevances. L'enjeu est de limiter les prélèvements de volumes non consommés et de restituer ces volumes aux milieux naturels.

Aucune autre question n'étant posée, M. le Président clôt le débat d'orientations budgétaires 2016.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 3 novembre 2015

RESSOURCES HUMAINES

Philippe Garzon fait état de la volonté d'Annabelle Argand, technicienne de ne pas poursuivre ses missions au sein du syndicat, à compter de fin février 2015 pour des raisons personnelles.

Philippe Garzon remercie Annabelle et l'équipe du SMBVA, pour le travail réalisé depuis la crue de mai 2015, compte tenu du fort plan de charge.

Considérant ce choix, il est nécessaire d'engager la procédure de recrutement afin de ne pas perturber le fonctionnement du service.

n°15-14 : Renouvellement d'un poste de catégorie B relevant de la filière technique pourvu par voie contractuelle à temps complet

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3, alinéa 3 1°, le recrutement d'agents contractuels par les Collectivités Territoriales est autorisé.

Considérant l'étude en cours sur le devenir du SMBVA en lien avec la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles créant une compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) aux communes,

Considérant que le SMBVA souhaite malgré cela poursuivre le renfort de l'équipe technique pour assurer les missions suivantes :

- animation, coordination du contrat de rivière Arly.Doron.Chaise,
- suivi technique, administratif et financier des actions du contrat de rivière,
- maîtrise d'ouvrage d'études globales liées à la gestion des milieux aquatiques et des ressources en eau sur le bassin versant,
- appui technique aux collectivités locales,
- assistance à maîtrise d'ouvrage des actions inscrites au contrat de rivière,

Il convient de renouveler un poste de catégorie B, relevant de la filière technique, à temps complet pour une durée d'un an.

Le candidat retenu devra justifier d'une formation et d'une expérience réussie dans les domaines de l'eau et des milieux aquatiques, des travaux en rivière, mais aussi avoir quelques notions sur les marchés publics.

Considérant le contexte actuel en lien avec la loi GEMAPI, il est envisagé de recourir à un contractuel pour occuper la fonction décrite.

Ce poste sera rémunéré par référence aux grilles indiciaires des techniciens territoriaux. La rémunération suivra l'évolution de la valeur de l'indice 100, auquel s'ajoutera le régime indemnitaire instauré selon les dispositions de la délibération du 21/01/2013.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical :

- **renouvelle un poste de catégorie B par voie contractuelle à temps complet pour une durée d'un an,**
- **autorise M. le Président, à défaut un Vice-Président, à procéder au recrutement dans les conditions prévues par les textes en vigueur et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 3 novembre 2015

OPERATIONS

n°15-15 : Demande de subvention – poste de technicien de rivière – année 2016

Pour l'année 2016, les missions du technicien de rivière se diviseront en plusieurs volets :

- Assistance technique aux maitres d'ouvrages locaux dans le cadre de la mise en œuvre des opérations inscrites au contrat de rivière : travaux de restauration et d'entretien des berges et ripisylves, opérations de restauration physique des cours d'eau, requalification de berges, d'ouvrages, gestion des matériaux solides,
- Mise en œuvre des opérations inscrites au contrat de rivière, sous maîtrise d'ouvrage du SMBVA
- Surveillance et suivi régulier de l'état des cours d'eau, suivi post crues,
- Information et sensibilisation auprès des usagers, acteurs locaux et riverains,

Le montant du poste est estimé à 56 000 (salaire chargé et frais de missions). Cette opération est subventionnée à hauteur de 74% dans le cadre du contrat de rivière (30% Conseil Régional et 44% Agence de l'eau), les 26% restant à la charge du SMBVA. :

N° fiche action et intitulé opération	Montant total € TTC	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly
D-404 : Poste de technicien - année 2016	56 000 €	44 %	30%	26%
		24 640 €	16 800 €	14 560 €

Après avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **Approuve l'opération et le plan de financement mentionné ci-dessus,**
- **Autorise M. le Président à solliciter les subventions pour cette opération auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional et tout autre organisme.**
- **Autorise M. le Président à signer tout document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 3 novembre 2015

n°15-16 : Demande de subvention – poste de chargée de mission – année 2016

Objet : Demande de subvention – poste de chargée de mission – année 2016

Pour l'année 2016, les missions de la personne chargée de l'animation du contrat de rivière se diviseront en plusieurs volets :

- Préparation du travail du comité de rivière, du comité de pilotage et des comités de suivi des opérations,
- Préparation du travail du bureau et comité syndical du SMBVA,
- Suivi de l'avancement des opérations inscrites au contrat de rivière, contacts avec les collectivités maitres d'ouvrages et partenaires financiers, suivi d'indicateurs
- Assistance technique aux maitres d'ouvrages locaux dans le cadre de la mise en œuvre des opérations inscrites au contrat de rivière,
- Mise en œuvre des opérations inscrites au contrat de rivière, sous maîtrise d'ouvrage du SMBVA,
- Coordination du travail de l'équipe technique : technicienne, assistante administrative

Le montant du poste est estimé à 65 000 (salaire chargé et frais de missions). Cette opération est subventionnée à hauteur de 73% dans le cadre du contrat de rivière (30% Conseil Régional et 43% Agence de l'eau), les 27% restant à la charge du SMBVA.

Les dossiers de demande de subventions étant à déposer chaque année, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

N° fiche action et intitulé opération	Montant total € TTC	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly
D-404 : Poste de chargé de mission - année 2016	65 000 €	43 %	30%	27%
		27 950 €	19 500 €	17 550 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical :

- **Approuve l'opération et le plan de financement mentionné ci-dessus,**
- **Autorise M. le Président à solliciter les subventions pour cette opération auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional et tout autre organisme.**

Autorise M. le Président à signer tout document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 3 novembre 2015

INFORMATIONS DIVERSES

> Bilan des opérations menées depuis le dernier comité syndical du 19/05/2014,

- **Travaux de restauration et d'entretien des boisements de berges et de lutte contre la propagation des invasives**

Suite à la crue de mai 2015, la programmation a été réadaptée afin d'intervenir dans les secteurs à plus fort enjeux et dégradés (nombreux embâcles).

Le tableau figurant la présentation ci jointe récapitule les secteurs d'interventions.

Au total sur 2015, 21km de cours d'eau ont fait l'objet de travaux de restauration et d'entretien.

L'intérêt de l'entretien préventif des boisements de berges a été constaté suite à la crue de mai 2015.

Les secteurs faisant l'objet d'un entretien régulier tels que le Beaufortain ont moins été impactés par l'apport de bois morts, l'obstruction d'ouvrages, les érosions de berges liées aux accumulations d'embâcles,....

- **Plan de gestion des matériaux des cours d'eau du bassin versant Arly.** Le diagnostic de cette étude réalisé fin 2014 a été réactualisé suite à la crue de mai 2015, dans le cadre d'une mission complémentaire de bilan post crue.

Suite au rendu de cette prestation et compte tenu des difficultés rencontrées avec le prestataire sur le travail préparatoire concernant la définition de mesures opérationnelles de gestion des matériaux. Le choix a été fait de résilier le marché et de lancer une nouvelle consultation afin de finaliser dans de bonnes conditions cette phase stratégique de l'étude.

Ainsi, cette prestation a été attribuée à ETRM, bureau d'étude spécialisé dans le domaine torrentiel.

- **Comité technique : Présentation du bilan mi-parcours du contrat de rivière Arly.Doron.Chaise (24/05/2015)**

- **Comité de suivi : lancement du plan d'action territorial des zones humides du Beaufortain (06/05/2015)**

- **Comité de suivi: lancement de l'étude, mesures, analyses et propositions d'adaptation des régimes hydrologiques des cours d'eau à enjeux du bassin versant du Doron (19/06/2015)**

- **Comité de suivi : Plan de gestion des matériaux du Glapet à Megève – présentation du diagnostic et propositions d'interventions (08/07/15)**

- **Finalisation du cycle d'animations pédagogiques dans les établissements volontaires – année 2014/2015.** Le bilan de l'année scolaire a été adressé courant octobre à toutes les communes du bassin et aux délégués du SMBVA.

- **Inscriptions et début des animations du nouveau cycle 2015/16 :** 54 demi-journées d'animation d'ores et déjà attribuées, début des animations en octobre.

- **Formation des agents territoriaux, thématique des espèces invasives,** identifications et moyens de lutte contre la propagation de ces espèces, formation délocalisée du CNFPT, 23 participants, 23/06/2015,

- **Intervention post crue mai 2015 du SMBVA**

Il est précisé que depuis la crue de mai 2015 et jusqu'à fin septembre, soit sur 5 mois, l'équipe du SMBVA a fortement réadapté son activité afin de gérer l'urgence des interventions post crue (constats, appui technique à la définition de travaux, suivi de travaux).

La liste des principaux sites d'intervention figure dans la présentation faite en séance. Près de 15 sites ont fait l'objet d'un accompagnement.

- **Suivi sécheresse au cours de l'été 2015**

Le SMBVA a été associé par les DDT dans le cadre du suivi sécheresse compte tenu des forts déficits constatés.

Le SMBVA a assuré des reconnaissances terrain, un relai des problématiques locales après des comités départementaux sécheresse.

Pour mémo :

- Sur la Savoie : 6 semaines de restriction avec le niveau ALERTE
- Sur la Haute Savoie : 5 semaines de restriction avec le niveau ALERTE

Aucune autre question n'étant soumise au débat, M. le Président lève la séance à 19h30.

Ugine, le 29/10/2015

Philippe Garzon

Président du SMBVA

Affiché du 3 novembre 2015 au 3 décembre 2015 au siège du SMBVA à la mairie d'Ugine, transmis le 03/11/2015 aux collectivités adhérentes pour affichage et diffusé sur le site du SMBVA : www.contrat-riviere-arly.com